

Décret n° 2025-1749

fixant l'assiette et les montants des redevances et produits dus pour services rendus par l'Autorité de l'Aviation civile

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;
VU la Convention de Chicago du 07 décembre 1944 relative à l'Aviation civile internationale et ses annexes ;
VU la Convention de Washington du 11 octobre 1947 relative à l'Organisation météorologique mondiale et ses protocoles d'accord ;
VU la loi n° 2015-10 du 04 mai 2015 portant Code de l'Aviation civile ;
VU le décret n° 2022-96 du 18 janvier 2022 portant sur les redevances relatives à l'Aviation civile ;
VU le décret n° 2024-921 du 02 avril 2024 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2024-948 du 08 avril 2024 relatif aux attributions du Ministre des Finances et du Budget ;
VU le décret n° 2025-1430 du 06 septembre 2025 fixant la composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 2025-1431 du 06 septembre 2025 portant répartition des services de l'État et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les Ministères ;
VU le décret n° 2025-1573 du 29 septembre 2025 relatif aux attributions du Ministre des Transports terrestres et aériens ;
SUR le rapport conjoint du Ministre des Finances et du Budget et du Ministre des Transports terrestres et aériens,

DECRETE :

Article premier. - Le présent décret fixe l'assiette et les montants des redevances et produits dus pour services rendus par l'Autorité de l'Aviation civile désignée, l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM).

Article 2.- Sont, notamment assujettis à paiement, les services et produits ci-dessous rendus par l'ANACIM :

- les licences du personnel aéronautique ;
- les certificats de navigabilité et d'exploitation technique des aéronefs ;
- les agréments des organismes de maintenance, de formation, des opérateurs d'assistance en escale et de travail aérien ;

- les certificats de navigabilité et d'exploitation technique des aéronefs ;
- les agréments des organismes de maintenance, de formation, des opérateurs d'assistance en escale et de travail aérien ;
- les autorisations de survol et d'atterrissage ;
- les certificats, les homologations d'aérodromes, d'hélistations et de zones de saut ;
- la surveillance continue des exploitants d'aéronefs, d'aérodromes et autres sociétés ;
- la surveillance continue des opérations de sûreté et facilitation de l'aviation civile ;
- les bulletins de prévision, les données et produits météorologiques.

Article 3.- Les montants des redevances et produits dus pour services rendus par l'Autorité de l'Aviation civile sont fixés comme indiqué dans le tableau en annexe du présent décret.

Article 4.- Les produits et redevances sont acquittés auprès des services de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie, moyennant une quittance.

Article 5.- Tout service ou produit qui n'est pas pris en compte par les dispositions du présent décret, est facturé selon un barème fixé par résolution du Conseil de surveillance de l'Agence nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie.

Les actes ou prestations pour services rendus ne sont délivrés aux demandeurs qu'après acquittement des rémunérations prévues.

Article 6.- Le présent décret abroge et remplace le décret n° 2019-1120 du 8 juillet 2019 fixant l'assiette et les taux des redevances et produits dus pour services rendus par l'Autorité de l'Aviation civile.

Article 7.- Le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre des Transports terrestres et aériens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le **24 octobre 2025**



Par le Président de la République

Bassirou Diomaye Diakhar FAYE

Le Premier Ministre



Ousmane SONKO

ANNEXE AU DECRET FIXANT L'ASSIETTE ET LES MONTANTS DES REDEVANCES ET PRODUITS DUS POUR SERVICES RENDUS PAR L'AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE

- **Licence du personnel aéronautique**

Tableau 1 : Frais d'inscription aux examens

INTITULE	MONTANT
Licence de pilote privé	20 000 F CFA
Licence de personnel navigant de cabine	20 000 F CFA
Licence de pilote professionnel	50 000 F CFA
Licence de pilote de ligne	100 000 F CFA
Autres licences de personnel navigant technique	50 000 F CFA
Qualification aux instruments de vol	25 000 F CFA
Compétence linguistique	20 000 F CFA
Licence de technicien de maintenance aéronautique (TMA)	75 000 F CFA

Tableau 2 : Frais pour délivrance de carte de stagiaire, de licence, de brevet (original ou duplicata) et mentions sur les licences

INTITULE	ELEVE PILOTE ET PILOTE PRIVE	PERSONNEL NAVIGANT DE CABINE	AUTRE PERSONNEL NAVIGANT TECHNIQUE
Carte de stagiaire	20 000 F CFA	20 000 F CFA	20 000 F CFA
Brevet	25 000 F CFA	25 000 F CFA	25 000 F CFA
Licence	30 000 F CFA	50 000 F CFA	100 000 F CFA
Validation de licence étrangère	50 000 F CFA	25 000 F CFA	75 000 F CFA
Conversion de licence	100 000 F CFA	100 000 F CFA	100 000 F CFA
Renouvellement ou prorogation de licence	20 000 F CFA	25 000 F CFA	30 000 F CFA
Mention de qualification d'instructeur	50 000 F CFA	75 000 F CFA	100 000 F CFA
Autorisation d'examineur	100 000 F CFA	150 000 F CFA	200 000 F CFA
Autres mentions sur la licence	15 000 F CFA	15 000 F CFA	20 000 F CFA
Dérogation	25 000 F CFA	100 000 F CFA	150 000 F CFA
Mention de compétence linguistique	15 000 F CFA		25 000 F CFA

Mention de qualification	20 000 F CFA	25 000 F CFA	30 000 F CFA
Autres documents	15 000 F CFA	15 000 F CFA	20 000 F CFA

NB : Le personnel navigant employé par l'Etat pour la conduite des aéronefs inscrits au Registre d'Immatriculation des Aéronefs civils est exonéré du paiement des frais d'inscription et de délivrance sus fixés.

Tableau 3 : Frais de délivrance de licence, certificat aux autres personnels aéronautiques

INTITULE	DELIVRANCE INITIALE, RENOUVELLEMENT, CONVERSION ET VALIDATION	PROROGATION/ MODIFICATION	DUPLICATA
Licence d'Agent technique d'exploitation	50 000 F CFA	50 000 F CFA	20 000 F CFA
Licence de Technicien de maintenance d'aéronef (TMA)	150 000 F CFA	150 000 F CFA	20 000 F CFA
Licence de Contrôleur de la circulation aérienne	100 000 F CFA	100 000 F CFA	100 000 F CFA
Autres documents	25 000 F CFA	25 000 F CFA	15 000 F CFA
Agrément d'instructeur	100 000 F CFA	100 000 F CFA	30 000 F CFA
Habilitation de formateur	100 000 F CFA	100 000 F CFA	30 000 F CFA
Certificat de personnel de sûreté (agent, superviseur)	50 000 F CFA	50 000 F CFA	30 000 F CFA

Tableau 4 : Frais pour inscription de mention de qualification et délivrance de dérogation/ exemption aux autres personnels aéronautiques

INTITULE	Technicien de maintenance d'aéronef (TMA)	Agent technique d'exploitation (ATE)	Contrôleur de la circulation aérienne (CCA)
Mention de qualification	75 000 F CFA		50 000 F CFA
Examineur/ Testeur	100 000 F CFA	100 000 F CFA	100 000 F CFA
Carte de stagiaire	25 000 F CFA	25 000 F CFA	25 000 F CFA

Dérogation/ Exemption	75 000 F CFA	50 000 F CFA	100 000 F CFA
-----------------------	--------------	--------------	---------------

Tableau 5 : Frais pour la délivrance d'agrément et d'habilitation de marchandises dangereuses

RUBRIQUES	ORGANISME OU PERSONNE	MONTANT
Délivrance ou renouvellement d'un agrément de marchandises dangereuses	Exploitants Organisme de formation	1 000 000 F CFA 1 000 000 F CFA
Délivrance initiale ou renouvellement d'un agrément d'instructeur marchandises dangereuses (toutes catégories)	• Exploitants • Opérateur d'assistance en escale • Instructeur indépendant	300 000 F CFA 300 000 F CFA 300 000 F CFA
Délivrance initiale ou renouvellement d'une habilitation d'instructeur marchandises dangereuses (autres catégories exceptée la catégorie 6)	• Exploitants • Opérateur d'assistance en escale • Sociétés de sûreté chargées des inspections/ filtrage • Instructeur indépendant	300 000 F CFA 300 000 F CFA 300 000 F CFA 300 000 F CFA

Tableau 6 : Frais pour les agréments liés à la médecine aéronautique

INTITULE	DELIVRANCE INITIALE, RENOUVELLEMENT, CONVERSION	VALIDATION	DUPLICATA
Agrément de médecin-examineur	150 000 F CFA	150 000 F CFA	25 000 F CFA
Agrément de centre ou cabinet d'expertise médicale aéronautique	1 000 000 F CFA	1 000 000 F CFA	50 000 F CFA

- **Navigabilité et exploitation technique des aéronefs**

Tableau 7 : Frais portant sur la navigabilité des aéronefs

INTITULE	Aéronef de moins de 2,25 T	Aéronef de plus 2,25 T et moins de 5,7 T	Aéronef de 5,7 T à moins de 20 T	Aéronef de 20 T et plus
Etude en vue de la délivrance d'un certificat d'immatriculation	50 000 FCFA	100 000 F CFA	200 000 F CFA	500 000 FCFA
Délivrance initiale de certificat d'immatriculation	100 000 F CFA	200 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Duplicata	50 000 F CFA	50 000 F CFA	150 000 F CFA	250 000 F CFA
Copie certifiée d'une inscription au Registre	50 000 FCFA	50 000 F CFA	50 000 F CFA	50 000 F CFA
Identification d'ULM	100 000 F CFA	-	-	-
Etude en vue de l'identification d'un ULM	50 000 F FCA	-	-	-
Etude en vue de la délivrance d'un certificat de navigabilité	100 000 F CFA	300 000 F CFA	1 500 000 F CFA	3 000 000 F CFA
Délivrance initiale d'un certificat de navigabilité	100 000 F CFA	400 000 F CFA	2 000 000 F CFA	3 500 000 F CFA
Duplicata	50 000 F CFA	50 000 F CFA	50 000 F CFA	250 000 F CFA
Etude en vue du renouvellement d'un certificat de navigabilité	100 000 F CFA	300 000 F CFA	1 500 000 F CFA	3 000 000 F CFA
Renouvellement d'un certificat de navigabilité	100 000 F CFA	400 000 F CFA	2 000 000 F CFA	3 500 000 F CFA

--	--	--	--	--

INTITULE	Aéronef de moins de 2,25 T	Aéronef de 2,25 T et moins de 5,7 T	Aéronef de 5,7 T à moins de 20 T	Aéronef de 20 T et plus
Etude en vue de la délivrance d'une validation d'un certificat de navigabilité	50 000 F CFA	100 000 F CFA	300 000 F CFA	500 000 F CFA
Délivrance d'une validation d'un certificat de navigabilité	50 000 F CFA	200 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Etude en vue de la délivrance d'un certificat de navigabilité spécial	100 000 F CFA	300 000 F CFA	1 500 000 F CFA	3 000 000 F CFA
Délivrance initiale d'un certificat de navigabilité spécial	100 000 F CFA	400 000 F CFA	2 000 000 F CFA	3 500 000 F CFA
Duplicata	50 000 F CFA	50 000 F CFA	50 000 F CFA	50 000 F CFA
Délivrance d'un certificat de navigabilité aux fins d'exportation	50 000 F CFA	100 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Délivrance d'une licence de station d'aéronef	50 000 F CFA	50 000 F CFA	50 000 F CFA	150 000 F CFA
Duplicata	25 000 F CFA	25 000 F CFA	25 000 F CFA	50 000 F CFA
Délivrance d'un permis de vol spécial	50 000 F CFA	100 000 F CFA	200 000 F CFA	500 000 F CFA
Acceptation/ approbation d'une modification/ réparation	100 000 F CFA	200 000 F CFA	250 000 F CFA	300 000 F CFA
Délivrance d'une dérogation/ prorogation	50 000 F CFA	100 000 F CFA	150 000 F CFA	200 000 F CFA
Délivrance d'un certificat acoustique	50 000 F CFA	50 000 F CFA	50 000 F CFA	150 000 F CFA
Duplicata	25 000 F CFA	25 000 F CFA	25 000 F CFA	50 000 F CFA
Opérations sur le registre autre que l'immatriculation	200 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA	2 000 000 F CFA

Les aéronefs de l'Etat sont exonérés du paiement des redevances d'immatriculation et de navigabilité.

Tableau 8 : Frais liés aux opérations portant sur les aéronefs

RUBRIQUES	COÛTS					
	A	B	C	D	E	F
	Avion dont la masse maximale au décollage (MTOM) est inférieure ou égale à 5 700 kg	Avion dont la MTOM est inférieure ou égale à 20 000 kg mais supérieure à 5 700 kg	Avion dont la MTOM est supérieure à 20 000 KG	Hélicoptère dont la MTOM est inférieure ou égale à 3175 kg	Hélicoptère dont la MTOM est inférieure ou égale à 7 000 kg mais supérieure à 3 175 kg	Hélicoptère dont la MTOM est supérieure à 7 000 kg
Réservation de marques d'immatriculation et/ou d'adresse 24 bits (par aéronef)	100 000 F CFA	100 000 F CFA	150 000 F CFA	100 000 F CFA	100 000 F CFA	150 000 F CFA
Etude en vue de la délivrance d'adresse 24 bits	300 000 F CFA					
Délivrance d'adresse 24 bits	200 000 F CFA					

Etude en vue de la délivrance d'un certificat de navigabilité aux fins d'exportation	150 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA	150 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA
Etude en vue de la délivrance d'un certificat acoustique	150 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA	150 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA
Etude en vue de la délivrance d'un permis de vol spécial	250 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Etude en vue de l'acceptation/ approbation d'une modification/ réparation	100 000 F CFA	300 000 F CFA	500 000 F CFA	100 000 F CFA	200 000 F CFA	400 000 F CFA
Etude en vue d'une mutation de propriété	100 000 F CFA	300 000 F CFA	500 000 F CFA	100 000 F CFA	300 000 F CFA	500 000 F CFA
Renouvellement d'un certificat d'immatriculation provisoire (étude et délivrance)	200 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA	200 000 F CFA	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Etude en vue d'une radiation d'aéronef sur le registre	150 000 F CFA	250 000 F CPA	500 000 F CFA	150 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA
Radiation d'aéronef sur le registre	150 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA	150 000 F CFA	250 000 F CFA	500 000 F CFA
Etude en vue d'une inscription d'hypothèque sur le registre	300 000 F CFA					
Etude en vue d'une inscription de location/	300 000 F CFA					

affrètement sur le registre						
Etude en vue d'une inscription de location d'élément d'aéronef sur le registre	300 000 F CFA					
Etude en vue d'une délivrance de dérogation/ exemption	100 000 F CFA	100 000 F CFA	300 000 F CFA	50 000 F CFA	100 000 F CFA	300 000 F CFA

Tableau 9 : Frais portant sur les opérations relatives aux aéronefs ultralégers motorisés (ULM)

RUBRIQUES	MONTANT
Etude en vue du renouvellement d'une carte d'identification	50 000 F CFA
Duplicata d'une carte d'identification ULM	50 000 F CFA
Mutation de propriété d'un ULM (y compris étude)	100 000 F CFA
Radiation d'un ULM (y compris étude)	50 000 F CFA
Délivrance d'une carte d'identification provisoire (y compris étude)	50 000 F CFA
Attribution d'adresse 24 bits pour un ULM (y compris étude)	50 000 F CFA

Tableau 10 : Frais portant sur les opérations relatives aux aéronefs télépilotés (Drones - RPAS)

RUBRIQUES	MONTANT
-----------	---------

	ORGANISME DE 10 PERSONNES OU MOINS	ORGANISME DE PLUS DE 10 PERSONNES
Modification d'une autorisation d'exploitation d'un RPAS : - commercial - privé	150 000 F CFA 100 000 F CFA	250 000 F CFA 150 000 F CFA
Délivrance d'une dérogation/ proration	50 000 F CFA	100 000 F CFA
Délivrance ou renouvellement d'une habilitation de formateur de télépilotes : - commercial - privé	500 000 F CFA 250 000 F CFA	1 000 000 F CFA 500 000 F CFA

Tableau 11 : Frais liés à l'exploitation technique des aéronefs

RUBRIQUES	CATEGORIE	MONTANT
Inspection opérationnelle liée à un agrément ou à un permis d'exploitation	1	500 000 F CFA
	2	1 000 000 F CFA
	3	1 500 000 F CFA
Agrément de Transporteur aérien	1	7 500 000 F CFA
	2	15 000 000 F CFA
	3	25 000 000 F CFA
Agrément d'entreprise de construction ou de production d'aéronefs ou d'éléments d'aéronefs	-	8 000 000 F CFA
Etude en vue de la délivrance d'un permis d'exploitation aérienne (PEA)	1	2 000 000 F CFA
	2	3 000 000 F CFA
	3	5 000 000 F CFA
Délivrance d'un permis d'exploitation aérienne	1	3 000 000 F CFA
	2	5 000 000 F CFA
	3	8 000 000 F CFA
Modification de l'annexe du PEA	1	500 000 F CFA

	2	1 000 000 F CFA
	3	2 000 000 F CFA
Délivrance d'une dérogation/ prorogation	-	200 000 F CFA
Concession annuelle de l'assistance en escale	-	3,2 % du chiffre d'affaires
Autorisation exceptionnelle de prise de trafic (vol supplémentaire ou augmentation de fréquence à titre dérogatoire)	-	10 000 F CFA/ passager

Tableau 12 : Frais d'étude, de délivrance d'agrément aux organismes de maintenance, de formation, aux opérateurs d'assistance en escale, de travail aérien

RUBRIQUES	ORGANISME DE 10 PERSONNES OU MOINS	ORGANISME DE PLUS DE 10 PERSONNES
Etude en vue de la délivrance d'un agrément d'organisme de maintenance aéronautique (OMA)	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Délivrance ou renouvellement d'un agrément d'organisme de maintenance aéronautique	3 000 000 F CFA	3 000 000 F CFA
Etude en vue de la validation d'un agrément d'organisme de maintenance aéronautique	300 000 F CFA	300 000 F CFA
Délivrance de la validation d'un agrément d'organisme de maintenance aéronautique	1 000 000 F CFA	1 500 000 F CFA
Délivrance d'une exemption	100 000 F CFA	200 000 F CFA
Extension du domaine d'OMA	250 000 F CFA	500 000 F CFA
Duplicata	50 000 F CFA	150 000 F CFA
Agrément de prestataire d'assistance en escale	5 000 000 F CFA	10 000 000 F

		CFA
Délivrance de licence d'exploitation ou d'auto-assistance en escale	2 500 000 F CFA	5 000 000 F CFA
Agrément de centre de formation : - Aéroclub - professionnelle	500 000 F CFA	500 000 F CFA
	1 500 000 F CFA	1 500 000 F CFA
Etude en vue de la délivrance d'un certificat de travail aérien : - commercial - privé	100 000 F CFA	200 000 F CFA
	50 000 F CFA	75 000 F CFA
Délivrance ou renouvellement d'un certificat de travail aérien : - commercial - privé	200 000 F CFA	300 000 F CFA
	100 000 F CFA	150 000 F CFA
Délivrance d'une autorisation d'exploiter un RPAS : - commercial - privé	300 000 FCFA	500 000 FCFA
	200 000 F CFA	300 000 F CFA
Etude de dossiers en vue de la délivrance d'un agrément à une société privée de sûreté	1 000 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Délivrance d'une autorisation d'exercer à une société privée de sûreté	1 000 000 F CFA/ année de validité	3 000 000 F CFA/ année de validité
Délivrance d'un agrément d'agent habilité pour l'inspection/ filtrage de fret	1 000 000 F CFA/ année de validité	3 000 000 F CFA/ année de validité

Tableau 13 : Frais portant sur les opérations relatives aux organismes de maintenance agréés (OMA)

RUBRIQUES	MONTANT
Etude en vue de l'amendement du domaine d'agrément (rajout de classe ou de catégorie)	250 000 F CFA

Tableau 14 : Frais d'étude en vue de la modification du PEA du Transporteur aérien commercial

RUBRIQUES	MONTANT
Etude liée à la modification de l'annexe du PEA (spécifications d'exploitation : LVO, PBN, EDT, RVSM...)	500 000 F CFA
Etude liée à la délivrance d'une dérogation/ prorogation	100 000 F CFA
Approbation/acceptation d'un amendement de manuel	50 000 F CFA

Tableau 15 : Frais d'étude pour les licences d'opérateurs d'assistance en escale

RUBRIQUES	MONTANT	
	ORGANISME DE 10 PERSONNES OU MOINS	ORGANISMES DE PLUS DE 10 PERSONNES
Etude en vue de la délivrance d'une licence d'opérateur d'assistance ou d'auto-assistance en escale (LOAE)	500 000 F CFA	1 000 000 F CFA
Etude liée à la délivrance d'une dérogation/ prorogation	100 000 F CFA	150 000 F CFA
Agrément de formateur (masse et centrage, trafic, facteurs humains)	200 000 F CFA	300 000 F CFA

Tableau 16 : Frais portant sur le travail aérien

RUBRIQUES	MONTANT
Délivrance, modification ou renouvellement d'approbation particulière d'exploitation (LVO, EFB, PBN, EDTO, RVSM...)	500 000 F CFA
Etude liée à la délivrance d'une dérogation/ prorogation	100 000 CFA
Délivrance d'une dérogation/ prorogation	100 000 F CFA

• **Frais de délivrance des autorisations de survol et d'atterrissage**

RUBRIQUES	MONTANTS
Délivrance à titre privé d'une autorisation de survol	30 000 F CFA/ demande/ aéronef
Délivrance à titre privé d'une autorisation d'atterrissage	30 000 F CFA/demande/ aéronef
Délivrance d'autorisation pour les ULM en fonction de leur durée :	
• un à deux mois	75 000 F CFA
• deux à quatre mois	125 000 F CFA
• quatre à 6 mois	175 000 F CFA

• **Frais relatifs aux aérodromes et zones de saut**

Tableau 17 : Aérodromes, hélistations et zones de saut

RUBRIQUES	Aérodromes	Hélistations	Zone de saut	Equipe ments et service s NA
Inspection initiale pour le choix du site	200 000 F CFA	200 000 F CFA	100 000 FCFA	100 000 F CFA

Autorisation/ Homologation Renouvellement	1 000 000 FCFA 300 000 F CFA	800 000 F CFA 300 000 F CFA	500 000 FCFA 300 000 F CFA	500 000 F CFA 300 000 F CFA
-AR≤5,7 T:				
- Certification	500 000 F CFA	500 000 F CFA	-	-
- Renouvellement	300 000 F CFA	300 000 F CFA		
-5,7 T < AR≤10 T :				
- Certification	1 000 000 F CFA	1 000 000 F CFA	-	-
- Renouvellement	500 000 F CFA	500 000 F CFA		
-10 T < AR≤30 T :				
- Certification	3 000 000 F CFA	3 000 000 F CFA 1 000 000	-	-
- Renouvellement	1 000 000 F CFA	F CFA		
30 T < AR≤50 T :				
- Certification	10 000 000 F CFA	10 000 000 F CFA	-	-
- Renouvellement	5 000 000 F CFA	5 000 000 F CFA		
50 T < AR≤100 T :				
- Certification	15 000 000 F CFA	15 000 000 F CFA	-	-
- Renouvellement	8 000 000 F CFA	8 000 000 F CFA		
100T < AR≤200T :				
- Certification	20 000 000 F CFA	20 000 000 F CFA	-	-
- Renouvellement	10 000 000 F CFA	10 000 000 F CFA		
AR > 200T:				
Certification	25 000 000 F CFA	25 000 000 F CFA	-	-
Renouvellement	15 000 000 F CFA	15 000 000 F CFA		

Tableau 18 : Servitudes aéronautiques

RUBRIQUES	ETUDE DE DOSSIER	INSPECTION
Pylônes ou filiformes	200 000 F CFA	200 000 F CFA
Centrales solaires et/ ou éoliennes	200 000 F CFA	200 000 F CFA
Erection d'obstacles/ édifices à usage commercial	100 000 F CFA	50 000 F CFA
Erection d'obstacles/ édifices à usage d'habitation individuelle	50 000 F CFA	25 000 F CFA
Autres validations	50 000 F CFA	25 000 F CFA

- **Forfaits portant sur la surveillance continue**

Tableau 19 : Forfait relatif à la surveillance continue des aérodromes

RUBRIQUES	MONTANT
Aéroport international	1 000 000 F CFA/an
Aéroport/ Aérodrome national	500 000 F CFA/an
Aérodrome privé	500 000 F CFA/an

Tableau 20 : Forfait relatif à la surveillance navigabilité, opérations et licences

EXPLOITANTS	MONTANT
Compagnie aérienne CAT 1 (domestique) vols réguliers	3 000 000 F CFA/ AN
Compagnie aérienne CAT 1 (domestique) vols à la demande	1 500 000 F CFA/ AN
Compagnie aérienne CAT 2 (régional) vols réguliers	5 000 000 F CFA/ AN
Compagnie aérienne CAT 2 (régional) vols à la demande	2 500 000 F CFA/ AN
Compagnie aérienne CAT 3 (international) vols réguliers	10 000 000 F CFA/ AN
Compagnie aérienne CAT 3 (international) vols à la demande	5 000 000 F CFA/ AN
Organisme de formation	1 000 000 F CFA/ AN

Organisme de maintenance	6 000 000 F CFA/ AN (25 % s'il est détenteur de PEA)
Médecin examinateur	200 000 F CFA/ AN
Travail aérien (petit privé)	200 000 F CFA/ AN
Travail aérien (grand privé)	500 000 F CFA/ AN
Travail aérien (petit exploitant commercial)	300 000 F CFA/ AN
Travail aérien (grand exploitant commercial)	1 000 000 F CFA/ AN
Exploitant marchandises dangereuses (MD)	300 000 F CFA/ AN
Transporteur MD	500 000 F CFA/ AN

• **Forfait surveillance continue sûreté et facilitation**

ENTITE/ACTIVITE	MONTANT	ASSIETTE
Société privée de sûreté	25 000 F CFA/ agent/ an	Agent de sûreté certifié employé par l'entité
Société privée de contrôle des documents de voyage	100 000 F CFA/ Compagnie/ Aéroport	Compagnie assistée/aéroport
Agent habilité pour l'inspection/ filtrage de fret	250 F CFA/ tonne	Tonne de fret traité

Tableau 20 : Frais ou redevances pour services fournis au titre de la Météorologie

RUBRIQUES	MONTANTS
Bulletin de prévision météorologique (à la demande)	100 000 F CFA/ Unité
Alerte ou avertissement en cas de phénomène météorologique dangereux (à la demande)	150 000 F CFA/ Unité
Services de météorologie aéronautique	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le gestionnaire des aéroports régionaux
Bulletin de prévision pour la navigation maritime	500 000 F CFA/ mois

	avec possibilité de signer une convention
Bulletin météo télévisé	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le demandeur
Bulletin de prévision météorologique pour le tourisme	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le demandeur
Bulletin de prévision météorologique pour l'exploitation minière, pétrolière et gazière	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le demandeur
Suivi agro-hydro-météorologique	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le demandeur
Evapotranspiration potentielle (ETP)	3 500 F CFA/ jour
Données météorologiques brutes/ paramètre/ station	- 1 000/ paramètre/ jour Forfait mensuel : 3 000/ paramètre - Forfait annuel : 5 000/ paramètre
Rose mensuelle des vents (1 rose)	30 000 F CFA
Rose saisonnière des vents (1 rose)	50 000 F CFA/ station
Rose annuelle des vents (1 rose)	100 000 F CFA/ station
Etudes et conseils climatologiques	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le demandeur
Période de retour d'un événement climatologique pour une station	50 000 F CFA
Courbes IDF – Coefficient de MONTANA pour une station	200 000 F CFA
Cartographie simple d'un paramètre météorologique	50 000 F CFA
Produits cartographiques élaborés à partir de combinaisons de données observées et télédéfectées	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le demandeur
Certificat d'intempérie de 1 à 2 jours	100 000 F CFA

Certificat d'intempérie de 3 à 6 jours	150 000 F CFA
Certificat d'intempérie au-delà de 6 jours	A définir dans le cadre d'une convention entre l'ANACIM et le demandeur
Normale climatologique	30 000 F CFA/paramètre/station
Donnée horaire	100 F CFA/paramètre/heure/station
Moyenne cumulée de pluie décadaire	2000 F CFA/station/décade
Forfait étudiant	5000 F CFA
Forfait pour les recherches	- 50 % sur les coûts
Donnée infra-horaire	50 F CFA/paramètre/station
Donnée d'évapotranspiration potentielle ETP	5000 F CFA/paramètre/station/mois
Etudes, visites de sites, installations et maintenance d'équipements météorologiques, campagnes d'observations (mesure de paramètres météorologiques) et formations	Par convention entre l'ANACIM et le demandeur
Donnée d'évapotranspiration potentielle ETP	10 000 F CFA/paramètre/station/année

*F CFA = Franc CFA

*T = Tonne